

## COMMUNIQUÉ

22/09/2023

### **Dépistage et traitement des cystites chez la femme : propositions des biologistes médicaux pour améliorer l'accès aux soins !**

Suite à l'arrêté du 17 août 2023 permettant la réalisation du dépistage et du traitement des cystites aiguës simples en officine, les biologistes médicaux des secteurs privés et publics formulent des précautions d'usage et des propositions pour élargir l'accès aux soins et fluidifier les prises en charge de manière sécurisée.

La bandelette urinaire est un test d'orientation et non pas un test diagnostique, et elle doit être réalisée dans des conditions pré-analytiques rigoureuses pour limiter les faux positifs et faux négatifs.

Il est également nécessaire de connaître les avantages et limites de ces tests chez la femme afin d'avoir un bon usage des antibiotiques et d'éviter les complications de la cystite (ex : pyélonéphrite).

Enfin, il est essentiel de reconnaître les signes permettant de séparer une cystite simple d'une cystite compliquée ou à risque.

Ainsi chez la femme, une bandelette urinaire a une valeur prédictive négative satisfaisante (> 95% en l'absence d'immunodépression\*), mais une valeur prédictive positive plus faible avec de fréquents faux positifs, provoquant un risque de surconsommation d'antibiotiques et le développement de nouvelles résistances aux antibiotiques.

Nous partageons la nécessité de simplifier le parcours d'obtention d'antibiotiques ciblés à spectre, et celle-ci doit être manœuvrée avec tact et mesure pour limiter l'émergence de ces résistances.

Les biologistes médicaux des secteurs publics et privés, présents sur tout le territoire, participent à améliorer l'accessibilité et la qualité des soins, avec une interprétation spécialisée des examens biologiques accrédités en laboratoire. Experts en microbiologie et après 10 années d'études, ayant une connaissance approfondie des microorganismes, de leurs résistances naturelles et acquises aux antibiotiques, ils sont à même de prescrire et délivrer des antibiotiques au même titre que nos confrères officinaux.

Les biologistes sont à la fois sensibilisés aux enjeux d'hygiène, de prévention et de risques d'émergences de résistances antibiotiques, mais également à la pertinence des examens biologiques complémentaires.

Les biologistes peuvent ainsi déclencher les examens nécessaires pour tous les patients, même à risque ou ayant des cystites récidivantes, en lien avec les médecins traitants et selon les recommandations en vigueur de la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPILF), avec le cas échéant, adaptation de l'antibiotique selon l'antibiogramme.

Nous partageons le souhait d'apporter de la souplesse à un système de santé qui en a besoin, notamment dans des zones médicalement sous denses, et appelons les autorités à écouter les propositions des biologistes médicaux des secteurs privés et publics dans ces missions :

- Améliorer la gestion des soins non programmés avec une cartographie des laboratoires en mesure de rendre des résultats rapidement, notamment dans le cadre d'infections urinaires mais également dans d'autres situations d'urgence.
- Faire évoluer les parcours de soins, notamment dans le cadre des infections urinaires, avec réalisation de examens pertinents, prescription et délivrance d'antibiotiques.

Nous restons dans l'attente d'une réponse sur ces propositions.

\*SPILF – Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française

Dr. Carole Poupon - Syndicat National des Biologistes Hospitaliers (SNBH)

Pr. Jean-Paul Feugeas - Syndicat National des Médecins Biologistes de CHU (SNMBCHU)

Pr. Bruno Baudin - Fédération Nationale Syndicale des Biologistes Praticiens Hospitaliers et Hospitalo-Universitaires (FNSBPHU)

Dr. Jean-Claude Azoulay - Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB)

Dr. Lionel Barrant - Les Biologistes Médicaux (LES BIOMED)